

# PORTRAIT-ROBOT

## du conseiller citoyen de la région Hauts-de-France



par Yannick GAUTHIER, Chercheur doctorant à CERAPS/Université de Lille

Le constat est bien connu, l'offre publique de participation reproduit les inégalités politiques en favorisant l'enrôlement et l'engagement d'un public d'« habitués » de la participation citoyenne. Ceux-là sont plutôt des hommes, âgés, éduqués, aisés, retraités, déjà engagés par ailleurs et électeurs réguliers. Promulguée le 21 février 2014, la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine met en œuvre des solutions pour rompre avec cette fatalité.

Dans son article 7, la Loi « Lamy » rend obligatoire le recours au tirage au sort pour constituer les collèges « habitants » des conseils citoyens installés dans les 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

“ Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et des acteurs locaux. ”

### Cette injonction légale permet-elle de renouveler les publics de la démocratie participative ?

#### Une sociographie basée sur les résultats de 3 enquêtes quantitatives

Ce portrait-robot du conseiller citoyen de la région Hauts-de-France a été établi à partir des données issues de l'analyse de 166 arrêtés préfectoraux récoltés entre 2014 et 2022 (**RAA 2014-2022**), de 102 questionnaires passés aux chefs de projet chargés de la politique de la Ville par l'Observatoire national de la politique de la Ville (ONPV) en 2018 (**ONPV 2018**), et de 292 questionnaires passés aux conseillers citoyens par le Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS) et l'Institut régional de la ville (IREV) en 2019 (**CERAPS-IREV 2019**).

#### ► Recours, non-recours et mal-recours au tirage au sort

En région Hauts-de-France, l'interprétation du cadre juridique et du cadre de référence a conduit à l'élaboration d'une diversité de techniques de recrutement non-exclusives les unes des autres pour constituer les collèges « habitants » des conseils citoyens : le tirage au sort sur listes administratives (TSLA), le tirage au sort sur listes de volontaires (TSLV), l'appel à volontaires (AV) et la nomination (NOM) (figure n° 1).

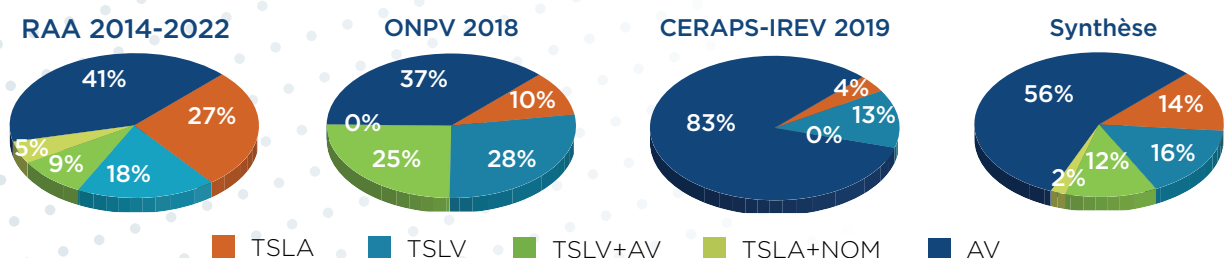


Figure n°1 : Modalités de désignation des membres du collège « habitants » des conseils citoyens des Hauts-de-France par enquête

# PORTRAIT-ROBOT

## du conseiller citoyen de la région Hauts-de-France



Ces arrangements institutionnels ont favorisé la reproduction d'un public d'« habitués » de la participation citoyenne dans les conseils citoyens.

### ► La reproduction d'un public d'« habitués » de la participation citoyenne dans les conseils citoyens

Le portrait-robot du conseiller citoyen engagé dans les collèges « habitants » en région Hauts-de-France est :



- un homme (figure n° 2),
- âgé de 56 ans (figure n° 3),
- titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (figure n° 4),
- employé (figure n° 5),
- retraité (figure n° 6),
- déjà engagé par ailleurs (figure n° 7)
- et électeur régulier (figure n° 8).
- Enrôlé dans le conseil citoyen depuis 2016, il a répondu à un appel à volontaires par sens du devoir civique (figure n° 9).

	Hommes	Femmes
TSLA	50,00%	50,00%
TSLV	47,37%	52,63%
AV	50,65%	49,65%
<b>Total</b>	<b>50,28%</b>	<b>49,72%</b>

Figure n° 2 : Répartition des conseillers citoyens des collèges « habitants » par sexe en fonction de la méthode d'enrôlement (CERAPS-IREV 2019)

	Hommes	Femmes	Moyenne
TSLA	60 ans	68 ans	64 ans
TSLV	50 ans	52 ans	51 ans
AV	54 ans	54 ans	54 ans
<b>Total</b>	<b>54 ans</b>	<b>58 ans</b>	<b>56 ans</b>

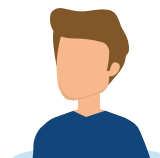
Figure n° 3 : Moyenne d'âge des conseillers citoyens des collèges « habitants » par sexe en fonction de la méthode d'enrôlement (CERAPS-IREV 2019)

	TSLA	TSLV	AV	Total
Sans diplôme	6,25%	18,75%	75,00%	9,41%
CEP	0,00%	0,00%	100,00%	8,24%
Brevet des collèges	0,00%	11,11%	88,89%	5,29%
CAP/BEP	11,11%	6,67%	82,22%	26,47%
Baccalauréat	0,00%	22,22%	77,78%	15,88%
BTS/DUT (BAC +2)	0,00%	11,11%	88,89%	15,88%
Licence (BAC +3)	0,00%	25,00%	75,00%	9,41%
Master (BAC +4, +5)	7,14%	0,00%	92,86%	8,24%
Doctorat (BAC + 8)	0,00%	0,00%	100,00%	1,18%

Figure n° 4 : Niveau de diplôme des conseillers citoyens des collèges « habitants » en fonction de la méthode d'enrôlement (CERAPS-IREV 2019)

# PORTRAIT-ROBOT

## du conseiller citoyen de la région Hauts-de-France



	TSLA	TSLV	AV	Total
Agriculteur exploitant	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,00%	0,00%	100,00%	5,26%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	6,90%	3,45%	89,66%	16,96%
Profession intermédiaire	0,00%	11,77%	88,24%	9,94%
Employé	5,26%	15,79%	78,95%	44,44%
Ouvrier	7,41%	14,82%	77,78%	15,79%
Je n'ai jamais travaillé	0,00%	0,00%	100,00%	7,60%

Figure n° 5 : Catégorie socioprofessionnelle des conseillers citoyens des collèges « habitants » en fonction de la méthode d'enrôlement (CERAPS-IREV 2019)

	Actif, en emploi	Actif, sans emploi	Etudiant	Retraité
TSLA	25,00%	0,00%	0,00%	75,00%
TSLV	35,00%	20,00%	5,00%	40,00%
AV	34,62%	18,59%	4,49%	42,31%
Total	34,24%	17,94%	4,35%	43,48%

Figure n° 6 : Situation professionnelle des conseillers citoyens des collèges « habitants » en fonction de la méthode d'enrôlement (CERAPS-IREV 2019)

	Oui	Non
Engagement associatif	71,05%	28,95%
Engagement participatif	24,21%	75,79%
Engagement politique	12,11%	87,90%
Engagementsyndical	8,95%	91,05%
Autre engagement	4,74%	95,26%
Total	83,68%	16,32%

Figure n° 7 : Engagements des conseillers citoyens des collèges « habitants » (CERAPS-IREV 2019)

	TSLA	TSLV	AV	Total
Vote à toutes les élections	50,00%	75,00%	63,64%	64,52%
Vote à certaines élections	37,50%	10,00%	29,22%	27,42%
Vote à aucune élection	12,50%	15,00%	7,14%	8,07%

Figure n° 8 : Comportement électoral des conseillers citoyens des collèges « habitants » par méthode d'enrôlement (CERAPS-IREV 2019)

# PORTRAIT-ROBOT

## du conseiller citoyen de la région Hauts-de-France



	Oui	Non
Curiosité pour la démarche participative	89,06 %	10,94 %
Se rendre utile pour le quartier	98,91 %	1,09 %
Répondre à une invitation de la mairie	51,58 %	48,43 %
Une connaissance y était déjà	34,84 %	65,16 %
Donner mon avis	95,06 %	4,94 %
Résoudre un problème personnel	10,84 %	89,16 %
Apprendre des choses	91,92 %	8,08 %
Rencontrer des gens	90,19 %	9,81 %
Jouer un rôle citoyen actif	94,66 %	5,34 %
Faire de la politique	10,98 %	89,02 %

Figure n° 9 : Motifs d'engagement des conseillers citoyens des collèges « habitants » (CERAPS-IREV 2019)

Finalement, le tirage au sort n'a pas permis de renouveler les publics de la démocratie participative. Cependant, une méthodologie adaptée peut aider à surmonter les obstacles qui se sont heurtés à sa mise en œuvre.

### ► Surmonter les obstacles à la mise en œuvre du tirage au sort avec une méthodologie adaptée

Dans la littérature scientifique et technique, des enquêtes qualitatives montrent que le tirage au sort - quand il est bien mis en œuvre - permet d' enrôler des « inouïs » de la participation citoyenne dans les collèges « habitants » des conseils citoyens. Pour répondre aux exigences de cet instrument démocratique, nous recommandons d'adopter une méthodologie en trois temps : préparation (1), mise en place (2) et suivi (3).

1. **Préparation** : Constituer une liste en croisant les sources et mener une campagne d'information auprès des habitants.
2. **Mise en place** : Utiliser des logiciels informatiques fiables pour effectuer la sélection des conseillers citoyens en présence d'un tiers garant.
3. **Suivi** : Mobiliser les personnes sélectionnées, répondre aux questions et lever les doutes pour donner du sens à l'engagement participatif et développer la dynamique du groupe.



La mise en œuvre de cette méthodologie suppose des ressources et des compétences souvent incompatibles avec la réalité du métier de « professionnel de la politique de la Ville », c'est pourquoi **nous recommandons aux collectivités locales de se faire accompagner par des prestataires extérieurs tout au long du processus.**